



Succession de mon père avec bien au Portugal

Par **Portugaise**, le **25/04/2018** à **15:39**

Bonjour,
Je remercie d'avance les personnes qui vont m'éclairer.
Je viens de perdre mon père, résident fiscal en France.
Il reste ma mère et moi qui suis leur fils unique.
J'ai quelques questions, svp.
Ils n'ont pas fait de contrat de mariage et pas de donation au dernier vivant. Il y a deux appartements au Portugal (environ 50.000 € le tout), et à Paris, 2 chambres où ma mère vit actuellement (environ 130 000 €).
Que dois-je faire, je suis perdu ?
Puis-je refuser la succession pour laisser tout à ma mère et, par la suite, préparer le moment venu sa succession (donation de son vivant par exemple) ?
Dois-je plutôt lui laisser l'usufruit ? Est-ce que je vais payer des droits de successions ?
L'intervention d'un notaire est-elle nécessaire ?
Je m'entends très bien avec ma mère, je souhaite qu'elle continue à vivre dans les appartements autant qu'elle le souhaite et profiter de ce qu'ils ont construit ensemble.
Pouvez-vous me conseiller s'il vous plaît ?
Comment ça se passe pour les maisons au Portugal ?
Mes questions sont un peu dans le désordre mais vous allez peut-être pouvoir m'aider un peu.
Cordialement.

Par **morobar**, le **25/04/2018** à **15:57**

Bjr,
Pour ce qui est du Portugal, voir avec un notaire portugais.
En France la présence d'un bien immobilier le passage devant notaire est obligatoire.
Vous n'avez rien à refuser, votre mère va opter soit pour possession du 1/4 soit l'usufruit sur la totalité.
Il faut donc confier la succession à un notaire français, et certainement faire de même au Portugal.
Un petit coup de téléphone au consultât s'impose.

Par **Portugaise**, le **25/04/2018** à **16:11**

Merci Morabar pour votre reponse. Donc d apres vous refuser ne m apporterai aucun avantage. C est noté.rnrnEt d apres vous si je souhaite payer le moins de succession qu elle choix ma mere devrait faire. L usufruit ? Le quart en pp?rnSachant que de toute facon elle resterait dans les appartement.rnJe vais devoir payer pour mettre les apmartement a mon nom?

Par **morobar**, le **26/04/2018** à **07:33**

Bjr,rnJe ne suis pas en mesure d'optimiser les options sans rien savoir, et ce n'est pas le but du forum.rnLors de votre visite chez le notaire vous lui posez ce genre de question.

Par **Portugaise**, le **26/04/2018** à **11:29**

Oui ok c est ce que je ferai.je vous remercie. J ai rendez vous ce lundi.